



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

**DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 7 MARS 2012**

L'an deux mil douze, le 7 mars, à 20 h, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de La Croisille-sur-Briance, sous la Présidence de Mme Claude COUDRIER, Présidente.

Date de convocation des membres du Conseil : 29 février 2012

Nombre de membres en exercice : 34

Etaient présents : ANDRIEUX Fernand, BARA Alexandre CHATENET Henri, BELLIER J.C., CARRIAT Béatrice, CLIQUET Bernard, COUDRIER Claude, COUEGNAS David, DAUDE Dominique, DIDIERRE Jean-Gérard, FAURE Gisèle FORESTIER Joël, FOUR Franck, FRAISSEIX Robert, LAFARGE Thierry, LAPAQUETTE Jean, GERMANAUD Bernard, LAVAUD Henri, MONTAUDON Marc, MONZAUGE Christian PELINARD Colette, PEYROUT Jean-Jacques, PIEDFORT Mireille, PORTEFAIX Olivier, DEMICHEL Elsa, SAUTOUR Jean-Claude, TESSEYRE Geneviève, VERGER Roland, VIGUIE Michel, MAURIN Jacqueline

Absents représentés : BONNICHON Béatrice par CHATENET Henri, PRUGNAUD Eric par Elsa DEMICHEL, LASSUS Jean-Claude par GERMANAUD Bernard,

ZRAK Marie-Hélène par MAURIN Jacqueline

Absents non représentés : PATELOUP Jean-Claude, MONTAUDON André

Secrétaires de séance : TESSEYRE Geneviève, FORESTIER Joël,

Absents excusés : QUANTY Alain LE GOUFFE Yves

OBJET : Délibération n°2012-1 : INSTALLATION DES CONSEILLERS DE NEUVIC-ENTIER

Madame la Présidente fait état de la délibération Conseil municipal de Neuvic-Entier en date du 2 janvier 2012 qui désigne les délégués suivants :

- titulaires : FORESTIER Joël, DAUDE Dominique, PORTEFAIX Olivier, CARRIAT Béatrice, TEYSSERE Geneviève,
- suppléants : MILLOCHAU Christian, CROUZILLAT Robert, REIX Jean-Pierre, FERRAND Gilbert.

Une désignation est à préciser pour représenter la Commune au Bureau.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- *installe les conseillers de Neuvic-Entier comme indiqué ci-dessus*
- *élit à l'unanimité Monsieur Joël FORESTIER membre du Bureau.*

OBJET : Délibération n°2012-2 : – COMPTES DE GESTION 2011

Le Conseil communautaire,

- ❖ Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,
- ❖ Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2011, lors de la présente séance, concernant le budget principal de la Communauté de communes et les budgets annexes « Immeubles locatifs », ZAE, Boulangerie et «S.P.A.N.C.»,

- ❖ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- ❖ Considérant que les comptes de gestion du Receveur sont conformes aux comptes administratifs 2011,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2011, pour le BUDGET PRINCIPAL de la Communauté de Communes Briance-Combade et pour les BUDGETS ANNEXES « Immeubles locatifs », Z.A.E., Boulangerie et «S.P.A.N.C.», par M. LOUVET Arnaud, Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : Délibération n°2012-3 : – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2011

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Colette PÉLINARD, vice-présidente, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2011, dressés par Madame Claude COUDRIER, Présidente, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré qui se résument ainsi :

C.A. 2011	Fonctionnement		Investissement		Totaux	
LIBELLÉ	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents	dépenses ou déficit	recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2011						
Résultats reportés		163 914,96		275 891,41		439 806,37
Opérations de l'exercice	1 829 166,99	1 987 179,41	173 792,56	260 306,50	2 002 959,55	2 247 485,91
TOTAUX	1 829 166,99	2 151 094,37	173 792,56	536 197,91	2 002 959,55	2 687 292,28
Résultats de clôture		321 927,38		362 405,35		684 332,73
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE IMMEUBLES LOCATIFS 2011						
Résultats reportés			15 539,45		15 539,45	
Opérations de l'exercice	20 402,15	31 698,20	74 092,16	15 884,85	94 494,31	47 583,05
TOTAUX	20 402,15	31 698,20	89 631,61	15 884,85	110 033,76	47 583,05
Résultats de clôture		11 296,05	73 746,76		62 450,71	
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE Z.A.E, 2011						
Résultats reportés			29 884,75			
Opérations de l'exercice	8 151,08	8 151,08	21 763,78			
TOTAUX	8 151,08	8 151,08	51 648,53	0,00	59 799,61	8 151,08
Résultats de clôture		0,00	51 648,53		51 648,53	
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE BOULANGERIE 2011						
Résultats reportés		10 007,26	0,00	2 725,05		
Opérations de l'exercice	12 917,26	8 028,00	4 610,08	5 326,32		
TOTAUX	12 917,26	18 035,26	4 610,08	8 051,37	17 527,34	26 086,63
Résultats de clôture		5 118,00		3 441,29		8 559,29
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SPANC 2011						
Résultats reportés		0,00	0,00	0,00		
Opérations de l'exercice	13 075,00	13 974,00	0,00	0,00		
TOTAUX	13 075,00	13 974,00	0,00	0,00	13 075,00	13 974,00
Résultats de clôture		899,00		0,00		899,00

constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Le tableau complet comprenant les restes à réaliser figure au verso de la présente.

OBJET : Délibération n°2012-4 : -HORAIRE DÉCHETTERIE

Madame la Présidente expose que l'expérimentation de nouveaux horaires d'ouverture de la déchetterie pratiqués cet hiver se révélant satisfaisante pour l'organisation du service, il est proposé d'étendre ces nouvelles modalités sur l'année entière comme suit :

- de mars à octobre : tous les jours SAUF LE MARDI, de 15h à 19h,
et le SAMEDI : 10h-12h, 15h-18h

- de novembre à février : tous les jours SAUF LE MARDI, de 14h30 à 17h,
et le SAMEDI : 10h-12h, 14h30-17h.

Pour l'année 2012, ce nouveau mode pourrait être mis en œuvre à compter du mois d'avril.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide d'appliquer les horaires d'ouverture de la déchetterie comme indiqué ci-dessus.

OBJET : Délibération n°2012-5 : -POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Madame la Présidente expose au Conseil qu'un adjoint technique de 1^{ère} classe, à temps non complet, pourrait prétendre à un avancement par ancienneté au grade d'agent technique principal de 2^{ème} classe. Il pourrait être envisagé :

- la suppression du poste actuellement occupé (27,5 h hebdo.)
- la création du nouveau poste (+ 36,38 €/brut mensuel)

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- de supprimer à compter du 1^{er} avril 2012 le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe, à temps non complet (27h30/hebdo.)

- de créer à compter du 1^{er} avril 2012 un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (27h30/hebdo.)

OBJET : Délibération n°2012- 6 : -RÉMUNÉRATION INTERVENANT/ATELIER D'ÉCRITURE

Madame la Présidente propose une expérience d'activité « atelier d'écriture » destinée aux enfants et adolescents, ainsi qu'aux adultes.

Il s'agit de fixer la rémunération de l'intervenant contractuel. Un montant horaire de 22,10 € brut est proposé (environ 20 € net congés payés compris).

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide de fixer la rémunération de l'intervenant contractuel des « ateliers d'écriture » à 22,10 € brut/h., congés payés compris.

OBJET : Délibération n°2012- 7 : -INDEMNITÉS DU PERSONNEL/CONGÉS

Madame la Présidente indique qu'il appartient au Conseil de déterminer si les diverses primes et indemnités versées au personnel sont maintenues en cas de congé de maladie selon le régime des fonctionnaires de l'Etat.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide de maintenir le versement des primes et indemnités au personnel dans des conditions identiques à celles pratiquées par le régime des fonctionnaires de l'Etat.

OBJET : Délibération n°2012- 8 : RÉGIME INDEMNITAIRE

Madame la Présidente propose d'augmenter, à compter du 1^{er} avril 2012, les **indemnités d'administration et de technicité (I.A.T.)** précédemment attribuées, soit une fixation des enveloppes globales de primes comme suit :

- pour 3 agents du grade d'adjoint de 2^{ème} classe, (2 techniques, 1 patrimoine) catégorie C, échelle 3 : le montant de référence annuel (valeur au 01.07.2010) étant de 449,33 €/an/agent, un taux multiplicateur de 3,16 est proposé (taux précédent : 3) : 3* 3,16 *449,33 € = environ **4 260 € enveloppe annuelle globale,**

- pour 2 agents : 1 agent du grade d'adjoint du patrimoine de 1ère classe, ainsi que 1 agent opérateur-projectionniste catégorie C, échelle 3 : le montant de référence annuel (valeur au 01.07.2010) étant de 464,32 €/an/agent, un taux multiplicateur de 2,77 est proposé : $2 \times 2,77 \times 464,32 \text{ €} =$ environ **2 573 € enveloppe annuelle globale**,

- pour 4 agents : 4 du grade d'adjoint principal de 2^{ème} classe (1 administratif, 1 patrimoine, 2 techniques), catégorie C, échelle 4, le montant de référence annuel (valeur au 01.07.2010) étant de 469,70 €/an/agent, un taux multiplicateur de 2,87 est proposé : $4 \times 2,87 \times 469,70 \text{ €} =$ environ **5 393 € enveloppe annuelle globale**,

- pour 2 agents animateurs permanents : par référence au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, le montant de référence annuel (valeur au 01.07.2010) étant de 449,33 €, un taux multiplicateur de 2,17 est proposé : $449,33 \times 2,17 \times 2 =$ environ **1 951 € enveloppe annuelle globale**
Ces montants sont prévus au budget de 2012.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide d'approuver tels que proposés ci-dessus les montants des enveloppes globales destinées au versement d'indemnités au personnel.

OBJET : Délibération n°2012- 9 : INDEMNITÉS D'EXERCICE-I.F.T.S.

Madame la Présidente propose d'augmenter les indemnités d'exercice de missions et l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S.) à compter du **01.04.2012**.

Indemnités d'exercice de missions :

Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, (poste déchetterie) :

Le taux de l'indemnité d'exercice passerait de 1,95 à **2,16**
soit indemnité de base $1\ 158,61 \times 2,16 =$ **2 502,59 € brut/an**, soit environ 208 € brut/mois

Adjoint technique de 2^{ème} classe, (poste ménage) :

Le taux de l'indemnité d'exercice passerait de 1,14 à **1,344**
soit indemnité de base : $1\ 143,37 \times 1,344 =$ **1 536,69 € brut/an**, soit environ 128 € brut/mois

Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.)

Directeur de l'Accueil de Loisirs :

L'indemnité correspondant au grade de l'agent est celle de la 3^{ème} catégorie (IFTS), soit : 857,82 € (montant moyen annuel de référence).

Le taux de l'indemnité passerait de 1,20 à **1,47**

Soit : $857,82 \times 1,47 =$ **1 261 € brut /an**, soit environ 105 € brut/mois

Attaché :

L'indemnité correspondant au grade de l'agent est celle de la 1^{ère} catégorie, soit 1 463,95 € (montant moyen annuel de référence).

Le taux de l'indemnité passerait de 1,64 à **1,803 €**

soit : $1\ 471,17 \times 1,803 =$ **2 652,52 € brut/an**, soit environ 221 € brut/mois

Les attributions individuelles seront fixées par arrêtés du Président.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide d'approuver tels que proposés ci-dessus les montants des enveloppes globales destinées au versement d'indemnités au personnel.

OBJET : Délibération n°2012- 10 : RELAIS INFOS SERVICES

Pour représenter BRIANCE-COMBADE au conseil d'administration de l'Association RELAIS INFOS SERVICES, le Conseil communautaire désigne à l'unanimité les conseillers communautaires suivants :

- Monsieur Yves LE GOUFFE,
- Madame Marie-Hélène ZRAK

OBJET : Délibération n°2012- 11 : AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

Vu le courrier de la Présidente du conseil Général du 23 février 2012 proposant à la Communauté de Communes d'adhérer à l'agence technique départementale de la Haute-Vienne,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la Communauté de Communes d'une telle structure,

DÉCIDE

- D'approuver les conditions de la création de l'agence technique départementale de la Haute-Vienne ainsi que son projet de statut

- D'adhérer à l'agence pour le(s) volet(s) :

- **Bâtiments et espaces publics**
- **Voirie et infrastructures**

- D'approuver le versement d'une cotisation sur la base du barème indicatif annexé, étant entendu que le montant annuel des cotisations sera fixé par le Conseil d'administration de l'agence,

- De désigner Mme Claude COUDRIER pour siéger à l'assemblée générale de l'agence,

- D'autoriser Mme la Présidente à signer toute pièce relative à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec l'agence

***Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 14 mars 2012.
La Présidente,
Claude COUDRIER***